

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02313

Numéro SIREN : 833 809 023

Nom ou dénomination : M.L.E. ENTREPRISE

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/019236

M.L.E. ENTREPRISE

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège Social à 38210 TULLINS - 32, Avenue du Vercors

833 809 023 R.C.S. GRENOBLE

COMPTES ANNUELS ET ANNEXE

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

**Copie certifiée conforme
Le Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Le Président'.

Désignation de l'entreprise SAS M.L.E. ENTREPRISE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 32 AVENUE DU VERCORS

38210 TULLINS

Numéro SIRET * 8 3 3 8 0 9 0 2 3 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 1

Durée de l'exercice précédent * 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 9 2 0 1 8		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040	590 156	042		590 156		
Total I (5)		044	590 156	048		590 156		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	194 580	086		194 580		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	194 580	098		194 580		
	Total général (I+II)	110	784 736	112		784 736		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *				120	60 000			
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126				
Réserves réglementées*				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
Report à nouveau				134				
Résultat de l'exercice				136	191 311			
Provisions réglementées				140				
Total I				142	251 311			
Provisions pour risques et charges				154				
Total II				156	515 876			
Emprunts et dettes assimilées				164				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				166	2 220			
Fournisseurs et comptes rattachés *				169	15 330			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)				172				
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176	533 425			
Total général (I + II + III)				180	784 736			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	467 947		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	590 156		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS M.L.E. ENTREPRISE

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 0 0 9 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le

10 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	22 710	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	113	244	938	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259		262		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	23 648	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(23 648)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	217 056	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	7 600	
	Charges financières			(V)	294	9 697	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347		300		
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	191 311	
B - RÉSULTAT FISCAL					312	191 311	314
Régime optionnel de taxation	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprenariat innovant (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
Déductions	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 14 892
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 14 892

SAS M.L.E. ENTREPRISE
32 AVENUE DU VERCORS

38210 TULLINS

ANNEXE DU 27/11/2017 AU 30/09/2018

CABINET JP GONNIN EXPERTISE
2 RUE BON

26100 ROMANS SUR ISERE
04.75.45.56.97

ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 784 736.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 191 311.08 Euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, couvrant la période du 27/11/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			580 156
Prêts, autres immobilisations financières			10 000
TOTAL			590 156
TOTAL GENERAL			590 156

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			580 156	
Prêts, autres immobilisations financières			10 000	
TOTAL			590 156	
TOTAL GENERAL			590 156	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 000		10 000
TOTAL	10 000		10 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30	30		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	515 846	47 898	325 569	142 379
Fournisseurs et comptes rattachés	2 220	2 220		
Autres impôts taxes et assimilés	113	113		
Groupe et associés	15 217	15 217		
TOTAL	533 426	65 478	325 569	142 379
Emprunts souscrits en cours d'exercice	510 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000		6 000		6 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 876
Emprunts et dettes financières diverses	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900
Dettes fiscales et sociales	113
Total	7 105

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	510 000
Total	510 000

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		46 443
intérêts courus sur emprunts	46 443	
Total (1)		46 443

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	14 892

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PRISM'ENERGIE	5 000	100.00	
- BATTAGLINO DECONSTRUCTION	698 332	57.51	399 361
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

M.L.E. ENTREPRISE

Société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros
Siège Social à 38210 TULLINS - 32, Avenue du Vercors

833 809 023 R.C.S. GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 7 DECEMBRE 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 191.311,08 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	191.311,08 €
------------------------	--------------

Affectation

Au compte « Réserve légale »	6.000,00 €	
A titre de dividendes	60.000,00 €	
Au compte « Autres réserves »	125.311,08 €	
Totaux	191.311,08 €	191.311,08 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Le dividende unitaire brut est de 10 euros.

Le dividende revenant aux associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France sera soumis, conformément à l'article 28 de la loi de finances pour 2018, au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU), sauf la faculté pour les contribuables, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, d'opter pour sa taxation selon le barème progressif (et de bénéficier en conséquence de l'abattement de 40 % prévu par les disposition en vigueur et, partiellement, de la déductibilité de la CSG) ; l'option étant alors formulée de façon globale pour l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU.

En tout état de cause, la distribution est soumise, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf demande de dispense dans les conditions prévues par la loi, à un Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) au taux de 12,80 %, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré et, en cas d'excédant, restituable.

Les contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contribution additionnelle et RSA) sur les revenus du patrimoine et exigibles à raison de la présente distribution seront prélevées à la source conformément aux dispositions en vigueur.

11

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique rappelle que le rapport de gestion mentionne qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

"MLE ENTREPRISE"

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 Euros

SIEGE SOCIAL A TULINS (38120)
32 Avenue du Vercors

R.C.S. GRENOBLE 833 809 023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2018**

Parc Sud Galaxie
Rue du Sextant
38130 Echirolles

Tél. 04.76.20.02.70

Fax. 04.38.49.02.18

gerard.fourel@bcaomnia.com

Expert-comptable Inscrit au
tableau de l'ordre des experts
comptables de Lyon

Commissaire aux comptes
membre de la compagnie
régionale de Grenoble

SIRET 321 119 406 00031

APE 69.20 Z

"MLE ENTREPRISE"

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 Euros

SIEGE SOCIAL A TULINS (38120)
32 Avenue du Vercors

R.C.S. GRENOBLE 833 809 023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'associé unique

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société MLE ENTREPRISE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018 d'une durée de 11 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'actionnaire unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Un descriptif détaillé de mes responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en est partie intégrante.

**Fait à Echirolles,
Le 23 novembre 2018**



**Le Commissaire aux Comptes
Gérard FOUREL**

ANNEXE AU RAPPORT

Descriptif détaillé des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

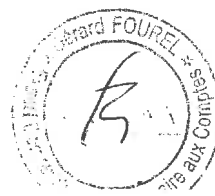
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SAS M.L.E. ENTREPRISE
32 AVENUE DU VERCORS
38210 TULLINS

COMPTES ANNUELS

CABINET JP GONNIN EXPERTISE
2 RUE BON

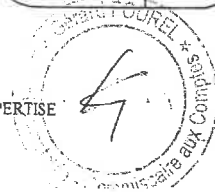
26100 ROMANS SUR ISERE
04.75.45.56.97



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 11			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	580 155.84		580 155.84		580 155.84	
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 000.00		10 000.00		10 000.00	
	Total II	590 155.84		590 155.84		590 155.84	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	194 580.40		194 580.40		194 580.40	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	194 580.40		194 580.40		194 580.40	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		784 736.24		784 736.24		784 736.24	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

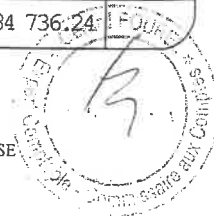


BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018	11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Euros			%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 60 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	60 000.00				60 000.00
	Réserves					
	Réserve légale					
	Réserves statutaires ou contractuelles					
	Réserves réglementées					
	Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	191 311.08				191 311.08
	Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	Total I	251 311.08				251 311.08
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (1)	Dettes financières					
	Emprunts obligataires convertibles					
	Autres emprunts obligataires					
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	515 845.99				515 845.99
	Concours bancaires courants	29.59				29.59
	Emprunts et dettes financières diverses	15 216.58				15 216.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 220.00				2 220.00
	Dettes fiscales et sociales	113.00				113.00
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
	Produits constatés d'avance (1)					
	Total IV	533 425.16				533 425.16
	Ecart de conversion passif (V)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	784 736.24				784 736.24

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

65 478.16

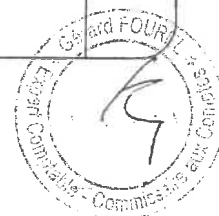


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 11			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			22 710.23		22 710.23	
Impôts, taxes et versements assimilés			938.00		938.00	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			23 648.23		23 648.23	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			23 648.23		23 648.23	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

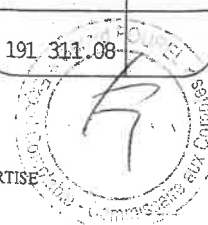
	Exercice N 30/09/2018 11	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	217 056.00		217 056.00	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	217 056.00		217 056.00	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 696.69		9 696.69	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 696.69		9 696.69	
2. Résultat financier (V-VI)	207 359.31		207 359.31	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	183 711.08		183 711.08	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 600.00		7 600.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	7 600.00		7 600.00	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 600.00		7 600.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	224 656.00		224 656.00	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	33 344.92		33 344.92	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	191 311.08		191 311.08	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable



SAS M.L.E. ENTREPRISE
32 AVENUE DU VERCORS

38210 TULLINS

ANNEXE DU 27/11/2017 AU 30/09/2018

CABINET JP GONNIN EXPERTISE

2 RUE BON

26100 ROMANS SUR ISERE

04.75.45.56.97



ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 784 736.24 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 191 311.08 Euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, couvrant la période du 27/11/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

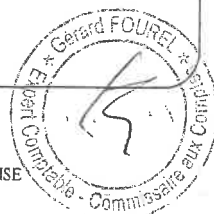
Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			580 156
Prêts, autres immobilisations financières			10 000
TOTAL			590 156
TOTAL GENERAL			590 156

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			580 156	
Prêts, autres immobilisations financières			10 000	
TOTAL			590 156	
TOTAL GENERAL			590 156	

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	10 000		10 000
TOTAL	10 000		10 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	30	30		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	515 846	47 898	325 569	142 379
Fournisseurs et comptes rattachés	2 220	2 220		
Autres impôts taxes et assimilés	113	113		
Groupe et associés	15 217	15 217		
TOTAL	533 426	65 478	325 569	142 379
Emprunts souscrits en cours d'exercice	510 000			

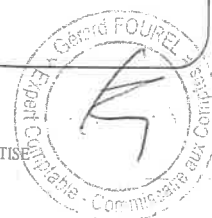
Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	10.0000		6 000		6 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 876
Emprunts et dettes financières diverses	217
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900
Dettes fiscales et sociales	113
Total	7 105

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	510 000
Total	510 000

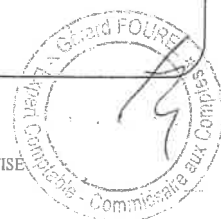
Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		46 443
intérêts courus sur emprunts	46 443	
Total (1)		46 443

Engagements reçus



ANNEXE

Exercice du 27/11/2017 au 30/09/2018

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	14 892

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- PRISM'ENERGIE	5 000	100.00	
- BATTAGLINO DECONSTRUCTION	698 332	57.51	399 361
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

